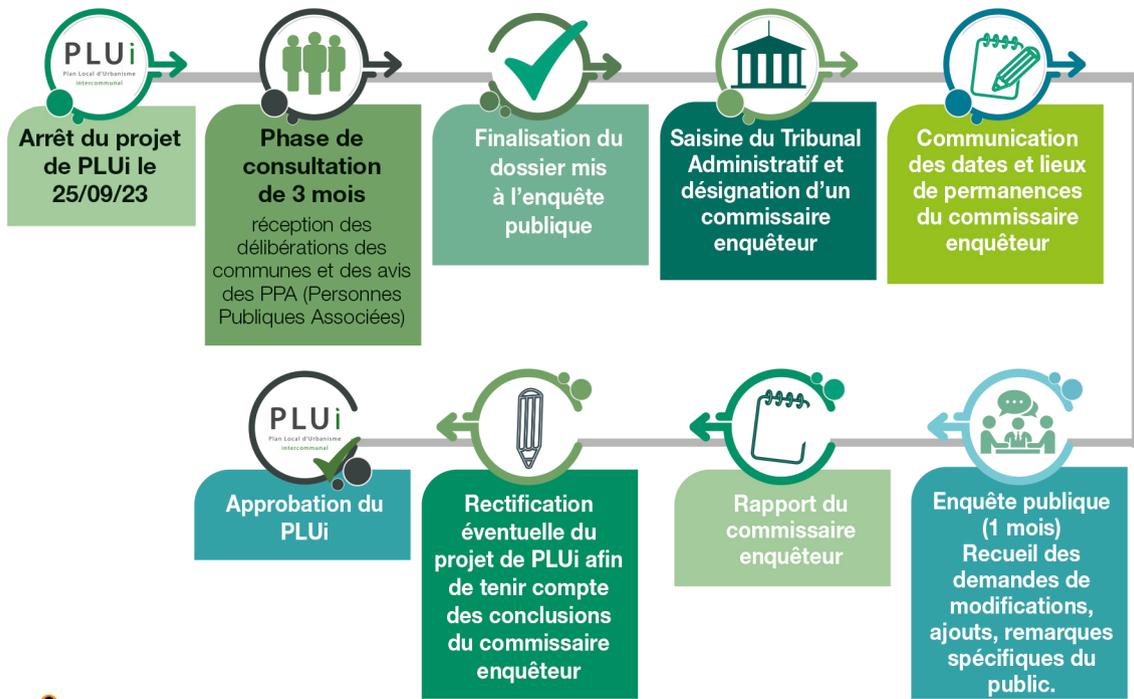


# LA PLANIFICATION

## DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLUI)



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est **un document d'urbanisme et de planification qui permet la mise en cohérence des politiques publiques territoriales**. Ce document unique remplacera les documents d'urbanisme des communes (Plans Locaux d'Urbanisme et cartes communales). **Voici le planning des prochaines étapes :**



### Pour consulter les documents du PLUI :

sur le site de la Communauté de Communes, page urbanisme «Pièces du PLUI, les pièces disponibles !»



La Communauté de Communes n'aura actuellement aucune possibilité réglementaire de prendre en considération les demandes de modifications, ajouts ou remarques spécifiques. Seul le commissaire enquêteur pourra recueillir les demandes au moment de l'enquête publique